



Info-SPTSSS MAI/JUIN 2024



MOT DU PRÉSIDENT

Après plusieurs mois d'attente, votre convention est enfin signée! Je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre mobilisation qui a permis cette victoire. Chaque sou supplémentaire a été arraché au Gouvernement grâce au travail de votre comité de négociation, mais surtout grâce à votre participation qui a permis d'établir un rapport de force historique.

Même si l'heure semble aux réjouissances, nous devons maintenant nous préparer à l'arrivée de l'agence Santé Québec. Bien qu'au Québec nous sommes habitués à vivre sans cesse des modifications au sein de notre système de santé, cette fois-ci, ce sera l'ultime fusion. Cette décision du Gouvernement aura un impact sur tout le monde, les salariés et la clientèle. Si certains y voient du positif, d'autres ont plutôt des craintes, puis certains sont indifférents, mais chose certaine, les changements affecteront l'ensemble de nos membres et de leur famille et la route vers la privatisation de notre système de santé sera indéniablement en marche.

Dans les semaines et mois à venir, votre syndicat vous interpellera afin de vous informer, mais surtout de vous entendre à propos de cette nouvelle réforme du réseau. Notre intention est de vous représenter au mieux, face à cet imposant changement et d'être présent avec vous à travers les étapes et les enjeux à venir.

D'ici là, l'été et les vacances sont à nos portes! Reposez-vous et amusez-vous!
Bon été!!!

Ian Bernier-Boily, président

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION COLLECTIVE

La convention collective 2023-2028 est entrée en vigueur le 16 juin 2024 et voici les détails des différents délais qui s'appliqueront pour l'application des nouvelles mesures prévues à cette convention. Vous pouvez également [consulter l'info-négo](#) pour plus de détails. La [convention collective 2023-2028](#) est également disponible sur notre site internet.

Ajustement salarial et rétroactivité

L'employeur doit procéder à l'ajustement des salaires d'ici le 23 juillet 2024 et devra, conformément à la date maximale prescrite dans la convention collective, verser la rétroactivité avant le 8 septembre 2024. [Consultez l'info-négo du secteur public CSN.](#)

Remboursement partiel des frais des ordres professionnels

Le remboursement de 50% de la cotisation à un ordre professionnel jusqu'à un montant annuel maximal de 400\$ pour les salariés à temps complet pour qui l'appartenance à un ordre est exigée par le poste s'appliquera pour l'ensemble de l'année 2024-2025 même si la convention collective n'a été signée qu'en juin.

Primes

Les primes ayant été modifiées ou ajoutées sont effectives depuis l'entrée en vigueur de la convention, mais seront ajustées au plus tard le 6 octobre 2024, donc la rétroactivité au 16 juin 2024 devra également être versée au plus tard le 6 octobre 2024.

Temps supplémentaire à taux double la fin de semaine dans les services 24/7

Ce taux de temps supplémentaire à taux double est accessible pour les personnes œuvrant dans les services 24/7 la fin de semaine, à la condition de travailler à temps complet sans s'absenter durant la période de paie (à l'exception des absences autorisées à la convention collective), dès le 16 juin 2024.

Montant forfaitaire pour les équipes en autogestion des horaires de travail

Cette mesure est disponible pour les équipes des milieux 24/7 qui souhaitent y participer volontairement, ce qui permettra aux personnes salariées d'obtenir un montant forfaitaire pouvant totaliser 300\$ par mois et d'acquérir davantage d'autonomie dans la confection de leur horaire. Vous pouvez dès maintenant signifier à votre gestionnaire l'intérêt de votre équipe à introduire l'autogestion des horaires.

Plusieurs autres améliorations aux conditions de travail seront appliquées au cours des prochains mois.

SAVIEZ-VOUS QUE?

Si vous avez des études additionnelles à celles qui vous a permis d'obtenir votre titre d'emploi, vous pourriez être admissible à un avancement accéléré d'échelons ou si vous êtes techniciens au dernier échelon depuis 1 an, à une rémunération additionnelle? Le service des avantages sociaux ou votre représentant de secteur pourront vous en dire davantage et vérifier votre admissibilité. Nous vous invitons à lire les articles suivants dans la convention collective des dispositions nationales pour en savoir davantage :

- Techniciens : Annexe D
- Professionnels : Article 8 à partir de 8.33 à 8.44

IMPORTANT- CONGÉS MOBILES

Si vous avez accumulé des congés mobiles (Ex : Annexe A - psychiatrique, Annexe G), il est important d'écouler ces journées **avant le 1er juillet** car n'étant pas reportables à l'année suivante, la banque sera remise à zéro et il ne sera plus possible de les récupérer. Vous devez vous entendre avec votre gestionnaire pour déterminer à quel moment vous pouvez les utiliser.

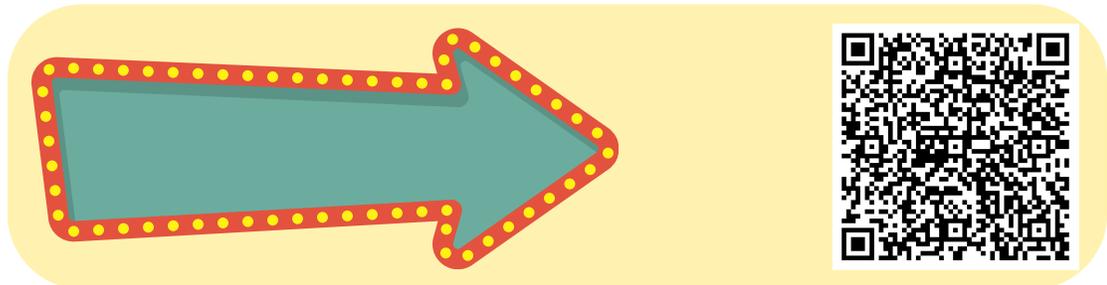
Si vous vivez un enjeu particulier, n'hésitez pas à communiquer avec votre représentant de secteur.

DERNIER RAPPEL CHÈQUES DE GRÈVE

Dernier rappel concernant le dépôt des chèques de grève déjà envoyés. Nous souhaitons vous faire penser qu'il y a un délai de 6 mois de validité du chèque pour le dépôt. Nous constatons qu'encore plusieurs chèques n'ont pas été encaissés. Merci de le faire dans les meilleurs délais.



La création d'Agence Santé Québec et la privatisation grandissante du réseau de la santé et des services sociaux entraîneront assurément des impacts sur l'ensemble de la population, c'est-à-dire sur nous les salariés du réseau, mais aussi sur nos familles et notre clientèle. Entraînant des enjeux fondamentaux importants, ces changements méritent d'être discutés, donc nous vous offrons différentes rencontres de type assemblée de cuisine pour venir échanger en groupe sur le sujet. [Cliquez ici](#) ou numérisez le code QR pour remplir le formulaire d'inscription.



HORAIRES EN FOYER DE GROUPE

Le printemps dernier, une longue lutte a débuté avec l'employeur concernant sa décision de mettre fin aux horaires de 4 jours pour les éducatrices et éducateurs du centre jeunesse en foyer de groupe. Ajoutant aux difficultés pourtant bien présentes de conciliation travail-famille, l'employeur a obligé les éducatrices et éducateurs de jongler avec l'impossible. Sa décision avait été très fortement critiquée et une mobilisation sans précédent de la part des membres avait été observée.

Durant l'année nous avons passé le processus d'arbitrage pour finalement recevoir une décision coup de poing de l'arbitre en avril dernier. Alors qu'une entente permanente permettant un horaire de 4 jours a été instaurée et maintenue depuis 2009, l'arbitre donne raison à l'employeur d'être allé de l'avant dans sa décision, ce qui fragilise un secteur pourtant déjà confronté à d'immenses difficultés.

Pour notre syndicat, la lutte ne s'arrête pas là. Nous retournons en arbitrage, cette fois-ci pour faire valoir que l'entente signée en 2009 et décrite comme permanente est toujours valide aujourd'hui!

Nous vous informons donc qu'une nouvelle demande en arbitrage a été faite concernant l'horaire de 4 jours en foyer de groupe. La date de l'audience n'est pas encore déterminée, puisque nous en sommes présentement à l'étape de déterminer quel arbitre sera désigné. L'étape suivante sera de déterminer les journées d'audiences selon ses disponibilités. Il faudra donc s'armer de patience, puisque ce ne sera assurément pas avant le printemps 2025, mais nous ne devons pas perdre espoir.



COMITÉ SUR L'URGENCE CLIMATIQUE DU SPTSSS

C'est enfin l'été et votre comité sur l'urgence climatique renaît après une courte période de dormance. Nous sommes maintenant six membres dévoués à la cause de la réduction des émissions de carbone dans notre établissement. Les idées et projets fleurissent d'ailleurs en ce moment! Au cours de la prochaine année, nous voulons, entre autres, offrir des activités de sensibilisation par ces petits gestes du quotidien qui font une différence, associées notamment aux bienfaits de la verdure au travail, ou encore vous proposer des conférences et ateliers stimulants! Surveillez nos annonces, car la première activité « Verdir son environnement de travail par les plantes faciles » aura lieu à la rentrée ! Plus de détails à venir.

Vos membres : Anissa Hudon, Annie Rivard, Catherine Aubé, Christian Dion, Cynthia Bergeron et Sébastien Collard.

Écrivez-nous à : urgence.climatique@sptsss.com



BON ÉTÉ !